



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. limitée
21 septembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Deuxième session

Formation Burundi

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 juin 2008, à 10 heures.

Président : M. Løvald (Norvège)

Contents

Adoption de l'ordre du jour

Adoption des recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et également portées dans un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectificatifs aux comptes rendus des séances publiques de la Commission à la présente session seront groupés dans un fascicule unique, publié peu après la clôture de la session.



La séance est ouverte à 10 h 25.

1. **Le Président** considère que la Commission souhaite tenir une séance publique, conformément à sa pratique aux réunions précédentes.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/BDI/8)

3. *L'ordre du jour est adopté.*

Adoption des recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/L.2)

4. **Le Président** félicite le Gouvernement du Burundi pour le rôle de chef de file qu'il a joué dans la préparation de l'examen semestriel et pour son rapport d'activité exhaustif sur la mise en œuvre du Cadre stratégique. Certes le Cadre stratégique définit les engagements de toutes les parties prenantes envers le processus de consolidation de la paix, mais la maîtrise nationale du processus est un principe fondamental de coopération qui est enchâssé dans le document du Cadre stratégique lui-même.

5. Il estime que les membres de la formation Burundi souhaitent adopter les recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/L.2).

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M^{me} Batumubwira** (Burundi, ministre des Affaires étrangères) remercie la Commission pour l'aide qu'elle apporte à la consolidation de la paix au Burundi. La Commission a contribué activement à déterminer les domaines prioritaires qui méritent de faire l'objet d'une intervention rapide, pour créer les conditions propices à une paix durable. La Commission a ensuite appuyé les mesures prises par le pays et plaidé pour son compte afin d'obtenir les moyens nécessaires pour consolider la paix. Le Gouvernement et le peuple du Burundi resteront à jamais reconnaissants.

8. D'une manière générale, les tendances, les progrès et la réalisation des engagements vont dans un sens positif dans tous les domaines de la consolidation de la paix. Sur le plan de la gouvernance, l'Assemblée

nationale a repris ses travaux et fonctionne désormais de manière normale. Elle a entamé l'examen des projets de loi présentés par le Gouvernement, dont certains étaient restés depuis longtemps en souffrance, notamment le projet de texte sur la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale. Ces lois vont bientôt entrer en vigueur et amélioreront le traitement de certains délits qui n'ont pas été bien couverts dans le passé par exemple, la violence sexiste et les crimes contre les mineurs. Les structures judiciaires et policières engagées dans la lutte contre la corruption fonctionnent déjà, mais leurs capacités doivent être renforcées afin qu'elles soient plus efficaces.

9. La mise en œuvre des accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL), et le Communiqué de Magaliesberg du 10 juin 2008, par lesquels les deux parties se sont engagées à renoncer à la violence et à régler tous leurs différends par voie de dialogue, sont l'expression d'une situation sécuritaire nouvelle et plus prometteuse. Le processus en cours consistant à faire de l'armée et de la police nationale des organismes plus professionnels a considérablement amélioré la sécurité et contribuera à promouvoir l'État de droit.

10. Dans le domaine de l'État de droit et de la lutte contre l'impunité, la mise en place des mécanismes de justice transitoire est en cours. Les retards enregistrés sur ce plan ne sont pas particulièrement préoccupants, la plupart de ces retards étant imputables aux contraintes administratives plutôt qu'aux difficultés politiques. Il y a eu une nette amélioration des relations entre les autorités politiques d'une part et les médias et la société civile d'autre part. Il reste encore à faire, mais la tâche sera facilitée par les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

11. Sur cette toile de fond globalement positive, elle voudrait ajouter quelques mots de mise en garde. Malgré la bonne volonté des partenaires, le processus de paix se heurte à plusieurs défis. Certes, la paix apparaît désormais irréversible, mais les retards subis dans la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL, en particulier, entravent le rétablissement de la sécurité et de l'État de droit. Le mécanisme juridique pour les élections de 2010 ne pourra pas être élaboré avant la fin de la réintégration du Palipehutu-FNL, car ce groupe rejeterait autrement les résultats des élections. En outre, il y a lieu de revoir la stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration,

en raison du risque que le niveau actuellement élevé du chômage et l'absence de perspectives pour les combattants démobilisés les pousserait à s'adonner à des crimes de violence ou à rejoindre de nouvelles rébellions, en particulier dans la mesure où la paix n'a pas encore été entièrement rétablie dans la région avoisinante.

12. En soi, le retour massif des réfugiés constitue certes un dividende de la paix, mais il devient une source de conflits entre les personnes qui reviennent et les occupants actuels de leurs terres. En outre, les anciens exilés sont gravement frustrés par le fait que leur pays d'origine n'arrive pas à répondre convenablement à leurs besoins faute de ressources. Ces conflits ne représentent qu'un aspect du problème : il y a d'autres conflits entre les personnes déplacées dans le pays et celles qui sont restées dans leur terroir. Au-delà des difficultés économiques, la question foncière promet de poser un problème durable, en raison de la signification socioculturelle de la propriété foncière, de la subdivision excessive des terres reçues en héritage, de la surpopulation et des méthodes archaïques d'exploitation agricole.

13. Elle est heureuse de constater que la Commission de consolidation de la paix partage ces préoccupations, comme en témoignent les recommandations qui viennent d'être adoptées, et que le Gouvernement du Burundi partage sans réserve. Elle prévient cependant que le fait que la Commission et le Gouvernement soient du même avis ne suffit pas en soi pour rétablir une paix définitive au Burundi. En s'employant dans le pays à sensibiliser les populations aux implications de la consolidation de la paix, le Gouvernement a réalisé à quel point elles sont impatientes de profiter des dividendes de la paix.

14. Afin d'offrir l'accès aux services sociaux de base, assurer la sécurité alimentaire, lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose et réinsérer toutes les catégories des blessés de guerre, les efforts de consolidation de la paix au Burundi auront besoin de ressources d'un niveau sensiblement plus élevé que celui qui a été initialement prévu, parce que de nombreux facteurs imprévus, notamment l'augmentation du prix du pétrole, ont battu en brèche toutes les prévisions financières initiales. La crise alimentaire mondiale, qui frappe de plein fouet les pays sortant d'un conflit comme le Burundi, l'intégration du Palipehutu-FNL dans les institutions nationales, les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration des personnes qui reviennent chez elles

sont autant de facteurs qui sont venus s'ajouter à la liste des priorités en matière de consolidation de la paix.

15. Pour lui permettre de répondre à toutes ces demandes, le Gouvernement du Burundi demande une fois de plus le décaissement des fonds annoncés par les partenaires à la Conférence de la table-ronde des donateurs tenue en mai 2007, et exprime en même temps ses remerciements aux partenaires qui ont déjà honoré leurs engagements. La réception des fonds promis permettra au Gouvernement de lier le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, donnant ainsi aux deux stratégies des chances de réussite à long terme.

16. **M^{me} Mulamula** (Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs) déclare qu'elle est heureuse de constater qu'une stratégie régionale gagne du terrain en tant que moyen de relever les défis qui confrontent le Burundi. Elle note avec satisfaction que les recommandations qui viennent d'être adoptées comprennent une sur la collaboration avec le Gouvernement du Burundi sur ses projets d'intégration régionale.

17. Le Pacte sur la paix, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs est entré en vigueur. C'est une nouvelle très positive car le Pacte offre un solide fondement juridique pour une intervention conjointe sur des dossiers qui, il y a quelques années encore, n'auraient même pas été abordés entre certains des États concernés. Son entrée en vigueur a donné lieu à une nouvelle phase de la mise en œuvre des différents projets et protocoles sur la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, ainsi que sur des questions humanitaires et sociales. Le Pacte devrait donc être considéré comme une base solide pour la consolidation de la paix aussi bien au Burundi que dans l'ensemble de la région. En fait, la Conférence internationale, par le biais de son secrétariat nouvellement établi, participe au processus de paix, non seulement au Burundi mais aussi en République démocratique du Congo, au Kenya, en Ouganda et au Soudan.

18. L'un des sujets de préoccupation est la nécessité de mettre en évidence l'aspect du Pacte lié au développement. Dans le cas du Burundi, le défi à relever pendant la période suivant le conflit consiste à

s'assurer que les populations se rendent compte des avantages du Pacte, ce qui est convenu de qualifier de dividende de la paix. La Conférence internationale a organisé un ensemble d'ateliers techniques pour préparer l'exécution de projets et de protocoles répondant aux besoins précis des États membres, notamment le Burundi. Il y a une étroite corrélation entre ces projets et les recommandations de l'examen semestriel, notamment en référence à la démocratie et la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, et les questions humanitaires et sociales. Pour toutes ces questions, la Conférence internationale offre un mécanisme régional global pour l'échange de bonnes pratiques, et crée des possibilités d'initiatives transfrontalières communes concernant le retour des réfugiés, les actions de développement régional dans les zones frontalières et d'autres domaines. Elle encourage toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement du Burundi et ses partenaires internationaux, à mettre davantage à profit les possibilités d'initiatives coordonnées découlant de cette convergence de domaines d'intervention prioritaire.

19. **M. Ahmad** (Pakistan) estime que la présente réunion marque une étape importante dans l'examen par la Commission des efforts de consolidation de la paix déployés au Burundi. Il est de la plus grande importance que le pays adhère à l'initiative du processus de consolidation de la paix et en prend l'initiative. Les vues exprimées par la ministre burundaise des Affaires étrangères sur les enjeux et priorités clés auxquels il faut faire face devraient continuer à orienter les travaux de la Commission à l'avenir, dont le principal objectif consiste à traduire les engagements en actes qui procureront rapidement des avantages concrets à la population.

20. **M^{me} Viotti** (Brésil) estime que l'examen semestriel du Cadre stratégique et les recommandations qui viennent d'être adoptées donnent des orientations précises pour la consolidation de la paix et la promotion du développement au Burundi. Il est certes encourageant de remarquer les développements positifs enregistrés depuis que la Commission de consolidation de la paix a commencé de collaborer avec le Burundi, mais il reste manifestement d'énormes défis à relever. Même l'événement heureux que constitue le retour de nombreux réfugiés crée également de nouveaux problèmes, notamment dans le domaine de la propriété foncière. Le Brésil se félicite tout particulièrement de

la recommandation liée à la nécessité de poursuivre des stratégies novatrices et de mobiliser des ressources pour promouvoir le redressement socioéconomique, eu égard au risque que la crise alimentaire mondiale pose pour la consolidation de la paix et le développement.

21. **M. Øyen** (Norvège), intervenant en sa qualité d'Envoyé spécial de la Norvège pour le Burundi et la Région des Grands Lacs, dit que son Gouvernement soutient sans réserve les recommandations qui viennent d'être adoptées pour appuyer la consolidation de la paix au Burundi. Accueillant favorablement et soutenant le récent engagement du Gouvernement du Burundi et du Palipehutu-FNL de mettre fin aux hostilités, la Norvège ne doute pas que les parties vont respecter scrupuleusement l'accord conclu entre elles et n'engageront aucune action qui risquerait de compromettre les progrès. Parallèlement, la Norvège est consciente de l'appel lancé par la Commission de consolidation de la paix à la communauté internationale afin qu'elle aide le Burundi à lutter contre la pauvreté et à assurer la reprise sociale et économique. En conséquence, il a reçu pour instruction de son Gouvernement d'annoncer une contribution de 100 millions de couronnes norvégiennes (environ 20 millions de dollars EU) d'aide budgétaire au Burundi. Ce montant comprend la somme de 60 millions de couronnes déjà affectée et un apport supplémentaire de 40 millions de couronnes en réaction directe à l'issue politique positive de la rencontre historique qui s'est tenue récemment en Afrique du Sud entre le Gouvernement du Burundi, le Palipehutu-FNL et les Envoyés spéciaux. L'aide budgétaire va permettre au Gouvernement du Burundi de mettre en place un programme de protection sociale pour les groupes vulnérables au cours de la période cruciale à venir, et la Norvège espère que d'autres pays partenaires vont lui emboîter le pas.

22. Il est facile, lorsqu'on examine la situation des États fragiles, de se focaliser uniquement sur les problèmes et les défis, et dans le cas du Burundi, ces problèmes et défis sont de taille. Mais il importe de ne jamais perdre de vue les nombreux progrès mineurs qui sont constamment accomplis vers la consolidation de la paix. Il convient de féliciter le Gouvernement burundais et d'autres parties prenantes pour tous les efforts qu'ils déploient pour mener à bien le programme de consolidation de la paix, tel qu'il est défini dans le cadre des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Il félicite également

l'Initiative régionale pour la paix et la mission de facilitation sud-africaine pour le rôle indispensable qu'elles jouent à l'appui d'une paix durable au Burundi, les présentant comme d'excellents exemples de la capacité de l'Afrique à trouver des solutions aux questions pressantes du continent africain.

23. **M. Roelants de Stappers** (Belgique) rappelle que le 27 mai 2008 la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion thématique sur les questions foncières au Burundi, et a publié un excellent document. Il sera nécessaire de revenir sur ces questions plus tard dans l'année, éventuellement sur la base des recommandations de ce document. Il rend compte d'un séminaire organisé par le ministre belge des Affaires étrangères en mai 2008, et qui a réuni des expatriés burundais venant d'une quinzaine de pays. Le séminaire avait pour objectif de sensibiliser les expatriés burundais à l'évolution récente de la situation dans leur pays et de chercher à les associer au développement économique. Il est actuellement envisagé de mettre en place un mécanisme permanent de coopération entre les expatriés burundais et leur pays d'origine.

24. Rappelant que les travaux ont été bloqués à l'Assemblée nationale burundaise plusieurs mois durant, il dit que la Belgique travaille d'arrache pied au renforcement des capacités pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. En ce qui concerne la justice transitoire, le Comité directeur tripartite a été mis en place, mais il est encore nécessaire de définir les détails de procédure des consultations nationales qui doivent se dérouler avant l'adoption des mécanismes de justice transitoire. Il sera aussi nécessaire de réaliser un équilibre délicat entre le volet judiciaire et le volet réconciliation.

25. Après le récent accord de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL, la Belgique recherche avec les autorités burundaises les moyens de mettre en œuvre un projet en deux parties consistant d'une part, à former les dirigeants des FNL afin qu'ils puissent être intégrés aux institutions burundaises et, d'autre part, à former les ex-combattants afin qu'ils puissent intégrer l'armée burundaise. Rappelant que l'une des demandes du Palipehutu-FNL est de réécrire l'histoire du Burundi, il estime qu'un tel projet serait sensiblement facilité par l'implication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

26. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) fait valoir que l'examen semestriel de la mise en œuvre constituerait une référence très utile pour toutes les parties prenantes associées au processus de consolidation de la paix au Burundi. Au cours de l'année à venir, il sera particulièrement important d'aider le Gouvernement à renforcer les capacités et à préparer les élections de 2010. La Commission de consolidation de la paix devrait suivre le recensement national, en ne perdant pas de vue l'évolution de la situation politique au Burundi, car les élections font de plus en plus partie du processus politique, et en veillant à ce que les élections elles-mêmes ne contrecarrent pas les efforts déployés pour continuer d'instaurer le consensus et le dialogue au plan national. La Commission de consolidation de la paix a un rôle à jouer et consistant à encourager les travaux consacrés aux questions du régime foncier et à l'amélioration de la productivité agricole, deux domaines cruciaux pour la stabilité à long terme au Burundi, à analyser les lacunes et déterminer les possibilités d'intervention des parties prenantes internationales en vue de soutenir et élargir des programmes utiles.

27. **M. Harvey** (Royaume-Uni) remarque que le rapport sur le Cadre stratégique indique que des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, notamment la mise en place de systèmes pour renforcer la bonne gouvernance et fournir un mécanisme pour le dialogue entre tous les Burundais, ainsi que la transformation de l'armée nationale et de la police. Un autre motif de satisfaction réside dans les progrès accomplis dans la consolidation des liens régionaux, en particulier par le biais de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, qui offre des avantages politiques et économiques manifestes pour tous les pays concernés.

28. Le Royaume-Uni tient toujours à appuyer le développement du Burundi, notamment en améliorant la capacité du Gouvernement à fournir des services à la population, à assurer un accès équitable à la justice et à renforcer les systèmes publics, y compris les mécanismes de gestion des finances publiques. Le Royaume-Uni a été particulièrement préoccupé par le blocage prolongé de l'Assemblée nationale, ce qui a pénalisé un certain nombre de besoins critiques liés à la consolidation de la paix. À présent que l'on est sorti de l'impasse, il importe que les partis politiques œuvrent dans un esprit de coopération plutôt que d'exclusion et de confrontation. Il importe aussi

d'accorder à la protection et la promotion des droits de l'homme une place de choix dans le programme d'action, et de ne pas perdre de vue le fait que si l'impunité n'est pas combattue, elle pourrait entraîner de nouvelles violations.

29. Il propose que le prochain examen comporte une évaluation plus analytique et autocritique du propre rôle de la Commission de consolidation de la paix, en envisageant quand et comment la Commission pourrait le mieux contribuer au processus d'examen. Est-il possible, par exemple, de fournir des chiffres sur les ressources que la Commission a contribué à mobiliser? Parmi d'autres questions à poser, on pourrait aussi demander si la Commission a déterminé des déficits de financement critiques et comment les projets du Fonds pour la consolidation de la paix contribuent à réaliser les objectifs établis.

30. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que la situation du Burundi s'est considérablement améliorée depuis quelques semaines seulement, lorsqu'il a semblé que le pays pourrait retomber dans le conflit. À l'instar du représentant des États-Unis, il estime que les élections, tout en ayant une importance capitale, ne devraient en aucune manière perturber le consensus national qui existe actuellement, d'autant plus qu'il est encore fragile. Il espère aussi qu'il n'y aura pas lieu de détourner les ressources du Fonds de consolidation de la paix pour financer les élections, mais que les partenaires internationaux du Burundi contribueront à mobiliser les financements qui seront nécessaires à cet effet.

31. Au cours de sa récente visite au Burundi, il a pris conscience du fait que le règlement de tous les problèmes qui se posent au pays — par exemple, le problème du régime foncier, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et la gestion appropriée des réfugiés qui reviennent à présent par milliers — nécessitera des ressources financières considérables. Il s'associe donc à la recommandation faite à la Commission de consolidation de la paix de continuer à donner un rang de priorité élevé à la reprise socioéconomique et de chercher à encourager l'élaboration de solutions novatrices de mobilisation de ressources à cet effet.

32. **M. Valenzuela** (Communauté européenne) fait savoir que la Communauté européenne est particulièrement heureuse des progrès accomplis par le Burundi dans certains domaines de la bonne gouvernance comme la décentralisation, ainsi que des

mesures prises dans d'autres domaines telle que l'amélioration de la sécurité et de l'appareil judiciaire. La Communauté européenne se félicite tout particulièrement que le Groupe de coordination des partenaires soit enfin en place et couvre la mise en œuvre tout à la fois du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ce qui devrait assurer la coordination et les synergies nécessaires.

33. La participation active de tous les partenaires est cruciale pour faire face aux facteurs qui risquent de compromettre les initiatives de consolidation de la paix, par exemple, la situation budgétaire fragile, le blocage de l'activité législative jusqu'à une date récente et les obstacles auxquels se heurte la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. La Communauté européenne reste résolument déterminée à contribuer au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix dans des domaines prioritaires comme la bonne gouvernance, le règlement des conflits, le soutien budgétaire et l'aide humanitaire. Elle a fixé à 188 millions d'euros le montant de son programme de coopération avec le Burundi pour la période 2008-2013, au titre du dixième Fonds européen de développement.

34. La participation de l'Union européenne à la Direction politique montre que des progrès réels sont en train d'être accomplis. Il n'y a pas de doute que des défis de taille persistent dans des domaines importants, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitoire et la législation des droits humains, mais la Communauté européenne ne doute pas que l'effort collectif et le ferme engagement des institutions burundaises ne tarderont pas à porter leurs fruits.

35. **M. Antonio** (Angola) estime qu'il est clair, à entendre la déclaration de la ministre burundaise des Affaires étrangères que la volonté politique n'a jamais fait défaut au Burundi et que si l'aide appropriée était fournie au pays ses problèmes pourraient être réglés et éliminés. Ces problèmes ont été déterminés et diagnostiqués, et sont bien connus. Il est temps de passer du diagnostic à l'action concrète.

36. **M. Deruffe** (France) dit que la gestion du retour des réfugiés constitue un défi de taille pour l'avenir. Jusqu'à présent, la coopération régionale dans ce domaine a été exemplaire, en particulier dans le cas de la République unie de Tanzanie. Il entrevoit cependant

des difficultés à l'avenir, notamment liées au grand nombre des ex-combattants qui sont entraînés d'être démobilisés, mais qui ne sont pas nécessairement réintégrés dans les forces armées officielles, dans un pays qui a déjà un niveau de chômage très élevé.

37. La France se félicite du fait que la situation sécuritaire, tout en étant encore précaire, se soit améliorée par rapport à son récent bas niveau d'avril, lorsque le Palipehutu-FNL a lancé une attaque sur Bujumbura. Il est particulièrement encourageant que le Palipehutu-FNL soit revenu à la table de négociation, que les hostilités aient pris fin et que l'Accord général de cessez-le-feu soit entré en vigueur. Désormais, les FNL devraient évoluer vers la participation à la vie politique au Burundi. Dans les recommandations formulées à Bujumbura sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, d'une part, et la réforme du secteur de la sécurité, d'autre part, figurent un certain nombre d'éléments dont la Commission de consolidation de la paix devrait tenir compte dans ses futurs travaux.

38. Il est très important qu'il ait été mis fin au blocage à l'Assemblée nationale, car cet organe doit s'occuper de certains projets de lois relatives à des questions d'intérêt crucial : droits de l'homme, réforme du code pénal, abolition définitive de la peine de mort et bien d'autres questions.

39. Enfin, il attire l'attention sur la mesure dans laquelle la crise alimentaire mondiale et la flambée des prix de l'énergie entravent de plus en plus les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour améliorer la qualité de vie de la population du pays.

40. **M. Malgas** (Afrique du Sud) se félicite des progrès récents et continus des initiatives visant à instaurer une paix généralisée et durable au Burundi. Toutefois, en dépit de ces progrès, un certain nombre de problèmes subsistent : régime foncier, réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration et pauvreté. La crise alimentaire et pétrolière mondiale exacerbe tous ces problèmes; il faudrait les régler tous pour pouvoir assurer la paix. De ce fait, il appuie sans réserve l'appel lancé par le ministre burundais des Affaires étrangères en faveur du décaissement des fonds annoncés par la communauté et les donateurs internationaux.

41. **M. Kodera** (Japon) estime qu'en évaluant l'évolution dans des domaines comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que la

réforme du secteur de la sécurité, il est nécessaire d'assurer un suivi régulier et de faire le bilan de la situation, non seulement pour la mise en œuvre efficace du Cadre stratégique mais aussi pour déterminer si les conditions sur le terrain évoluent vers une paix durable et le développement.

42. La persistance de l'instabilité politique au Burundi au cours des derniers mois a gravement entravé les efforts déployés par le Gouvernement, la Commission de consolidation de la paix et d'autres parties prenantes et a découragé de nouveaux partenaires de développement éventuels de prendre part à ces efforts. L'accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL offre une possibilité de taille que tous les acteurs devraient saisir pour consolider leur volonté d'assurer la paix et la stabilité au Burundi. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix consiste à mobiliser l'attention internationale et des ressources tout en suivant de près la situation afin que la communauté internationale puisse répondre rapidement et efficacement aux besoins sur le terrain.

43. L'aide ne sera véritablement efficace que si le Gouvernement adhère réellement aux programmes et que si cette adhésion est respectée. Aussi faudra-t-il encourager davantage les efforts déployés par le Gouvernement burundais, et la Commission de consolidation de la paix devrait continuer de jouer un rôle de premier plan en mobilisant l'aide dont le Burundi a besoin. Le Gouvernement japonais apporte également un soutien pour permettre de relever certains des défis les plus exaltants du Burundi, consistant en particulier dans le domaine des activités d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

44. La flambée des prix alimentaires et pétroliers touche inévitablement les efforts de consolidation de la paix au Burundi. Pour atténuer cette difficulté, le Japon lui a accordé une aide alimentaire d'urgence, par le biais du Programme alimentaire mondial. La Quatrième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en juin 2008, a mis en évidence les progrès considérables enregistrés dans le domaine de la consolidation de la paix au cours de ces dernières années. En marge de cette conférence, le Deuxième Vice-président du Burundi a tenu des réunions bilatérales avec le Premier ministre japonais, qui a réaffirmé le solide attachement du Japon à la consolidation de la paix au Burundi.

45. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) déclare qu'il est encourageant de constater le niveau d'engagement en faveur du bien-être du Burundi. Les membres de la Commission comprennent évidemment qu'il faudrait intervenir de toute urgence et mettre en place des mécanismes d'aide rapides et souples, en termes de soutien budgétaire ou de projets à exécuter. Elle remercie en particulier la Norvège qui a réagi rapidement en accordant un soutien budgétaire supplémentaire.

46. Abordant certaines des questions précises qui ont été soulevées, elle dit que celle du régime foncier est une question de longue haleine — et s'est en fait posée même avant la guerre — parce que le Burundi est un petit pays à forte densité de population qui continue de vivre essentiellement de l'agriculture. Il faudrait modifier ce modèle économique, mais il n'est pas possible de le faire dans l'immédiat dans un pays sortant d'un si long conflit et de 40 années de dictature. Le changement devra s'inscrire en partie dans une perspective régionale, parce que le Burundi entrevoit de nombreux avantages futurs dans une coopération régionale. En poursuivant son plaidoyer en quête de ressources pour le Burundi, la Commission de consolidation de la paix devrait encourager les donateurs à fournir des fonds au profit de projets dans la santé et l'éducation, car ces deux domaines revêtent une importance capitale pour la transformation du Burundi d'un pays presque purement agricole en un pays qui offre d'autres possibilités.

47. En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, les solutions qui ont été envisagées devraient être revues de fond en comble. La démobilisation et la réintégration imminentes du Palipehutu-FNL modifient l'ensemble de l'opération, ce qui va nécessiter d'énormes ressources si l'on veut mener l'opération de manière juste et équitable.

48. Pour ce qui est des ramifications politiques de l'Accord général de cessez-le-feu, elle explique que certaines des demandes du Palipehutu-FNL sont tout à fait normales et légitimes et pourraient être satisfaites par le biais des mécanismes existants. D'autres demandes sont plus particulièrement liées à la situation du Palipehutu-FNL et devraient être examinées. Un problème de taille qui se pose tient au fait que la Constitution du Burundi ne reconnaît pas les partis politiques qui s'identifient avec un seul groupe ethnique, or le Palipehutu-FNL est un mouvement

regroupant spécifiquement les Hutus. Si donc le mouvement rebelle désire se faire enregistrer comme un parti politique légitime, non seulement sa branche militaire devrait être séparée de sa branche politique — ce qui est sur le point de commencer — mais son appellation et sa composition devraient changer.

49. Le Palipehutu-FNL ne cesse de vouloir réécrire l'histoire du Burundi, oubliant peut-être que la question a déjà été réglée dans l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha. L'histoire du Burundi sera effectivement réécrite : tous les Burundais doivent comprendre ce qui est arrivé à leur pays et surtout comment empêcher que cela n'arrive plus jamais.

50. Au chapitre de la justice transitoire, elle dit qu'il est extrêmement important que les consultations populaires préparatoires se déroulent dans des conditions idéales, afin d'aboutir à une procédure d'établissement d'une Commission Vérité et réconciliation. Tous les Burundais doivent avoir l'occasion de dire, d'entendre et de comprendre ce qui s'est passé dans leur pays, et d'exprimer leurs points de vue sur la meilleure manière de réaliser la réconciliation. Elle ne voit pas de difficulté majeure à établir un juste équilibre entre le volet judiciaire et le volet réconciliation. Ce qui importe c'est de s'assurer que l'ensemble de l'opération permette aux Burundais de vivre en paix à l'avenir.

51. Elle convient que le récent blocage des travaux législatifs est à déplorer, mais elle assure la Commission que l'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif sont à pied d'œuvre pour rattraper le temps perdu. Elle rappelle que le Burundi a une très courte expérience de la démocratie, atteignant à peine trois ans environ. Elle n'est donc que très heureuse d'entendre que la Belgique poursuivra ses activités de renforcement des capacités du système législatif, qui doit mieux comprendre son rôle de représentant du peuple et son devoir de légiférer afin que le pays puisse fonctionner normalement.

52. Il est aussi nécessaire de renforcer les capacités dans le domaine de l'administration, mais un autre problème se pose ici, car dès que les agents de l'État reçoivent une certaine formation, ils quittent la fonction publique. Cela est inévitable, parce que les fonctionnaires sont si mal payés que dès l'instant qu'ils acquièrent des compétences à offrir ils recherchent un emploi dans les ONG ou les organisations internationales, ou vont travailler dans les pays voisins.

Une fois de plus, il s'agit d'un problème de soutien budgétaire : si les salaires de la fonction publique demeurent inchangés, la situation consistant à former les fonctionnaires et à les perdre va simplement perdurer.

53. **M^{me} McAskie** (Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix) dit qu'ayant participé dès le début aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, elle est satisfaite du rythme actuel des progrès accomplis, qui est le fruit d'efforts collectifs. La consolidation de la paix a besoin de l'aide extérieure, mais elle ne peut aboutir que si le pays en prend l'initiative, comme c'est le cas au Burundi. Bien qu'elle quitte son poste de Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, elle continuera de suivre les progrès accomplis par le Burundi en direction d'un avenir paisible et prospère.

54. **Le Président** dit qu'au moment de quitter le poste de la Formation Burundi il tient à exprimer sa gratitude à tous les membres pour la coopération et la générosité dont ils ont fait preuve au cours des deux dernières années. Il est impressionné par la détermination de tous les Burundais de consolider la paix et de réaliser des progrès dans leur vie quotidienne, et par la volonté des voisins du Burundi et de la mission de facilitation sud-africaine de rester aux côtés du Burundi pour trouver une réponse africaine à un problème africain. Il se félicite aussi du fait que la communauté internationale soit disposée à œuvrer avec le Burundi en vue d'assurer la paix et le développement.

La séance est levée à 12 h 30.